

La Russie et la Suisse :

Un entretien avec Rakovsky

Christian Rakovsky

Source : « Neue Zürcher Zeitung », 5 mars 1926, p. 1. Reproduction partielle en français dans : « Bulletin quotidien de presse étrangère », n° 3197, jeudi 11 mars 1926, pp. 2-3. Traduction et notes MIA

A. Ch. Paris, le 2 mars. Le conflit entre la Suisse et la Russie soviétique, qui a éclaté avec l'affaire du meurtre de [Vorovsky](#) à Lausanne, est déjà suffisamment grave. Mais il s'y ajoute une querelle de mots qui menace de prolonger ce conflit à l'infini et de rendre extrêmement difficile son règlement, auquel les deux parties se déclarent pourtant favorables.

Dans l'éditorial du numéro 315 de la « *Neue Zürcher Zeitung* », il a déjà été fait allusion au pouvoir des mots, dans lequel les politiciens moscovites semblent être tellement pris au piège. Ce n'est que par un contact direct avec un représentant reconnu de la politique étrangère russe, par une discussion longue et approfondie comme celle que j'ai eue aujourd'hui avec M. Rakovsky, que l'on se rend compte de la ténacité avec laquelle le gouvernement de Moscou maintient les formules qu'il a établies et de l'importance qu'il leur accorde.

M. Rakovsky, très occupé par la conférence franco-russe qui s'est ouverte la semaine dernière, reçoit le représentant de la « *Neue Zürcher Zeitung* » avec beaucoup de courtoisie et avec des compliments pour le journal et son haut niveau de qualité européenne. Pendant que l'ambassadeur soviétique se fait apporter son « dossier suisse » et m'accorde, par souci d'exactitude, un aperçu amical de certaines pièces du dossier, je lui soumets l'article de ce journal cité plus haut, qui ne déborde pas de compliments à son égard.

Il est à noter que M. Rakovsky reçoit avec sérieux les reproches qui lui sont faits, ainsi qu'à son gouvernement, au sujet de l'interprétation des propositions suisses, comme il note sur le champ les questions plus importantes que nous lui adressons et les objections qui surgissent au cours de l'entretien, afin de pouvoir y répondre de façon plus approfondie.

Il va de soi qu'il le fait en respectant le point de vue de Moscou. Mais l'honnêteté exige de reconnaître que la poursuite du conflit avec la Suisse embarrasse M. Rakovsky et que, s'il ne s'agissait que de lui personnellement, on trouverait les moyens et les voies d'une solution, ainsi qu'un langage commun. C'est en tous cas l'impression qui se dégage de lui et les explications de l'ambassadeur soviétique justifient cette constatation.

Selon M. Rakovsky, la divergence d'opinion entre les formules de Berne et de Moscou est plus profonde qu'on ne le croit dans l'opinion publique suisse. En se basant sur son dossier, il résume les souhaits de son gouvernement dans les quatre points suivants : 1° La Suisse devrait condamner « sincèrement » le crime de Lausanne ; 2° elle devrait « renouveler » l'expression de ses regrets ; 3° elle devrait se déclarer « être prête » à accorder une aide matérielle à la fille de Vorovsky, dont les modalités seront à établir – et c'est la demande finale – lors de « négociations générales directes » ultérieures.

Je demande à l'ambassadeur soviétique de commencer par ce dernier point et je fais remarquer que dans les milieux suisses, on ne croit pas voir de différence entre la formulation russe et la proposition de médiation française en ce qui concerne l'aide à la fille de Vorovsky. J'attire l'attention de M. Rakovsky sur le fait qu'on lui reproche justement de vouloir créer artificiellement un désaccord là où, en réalité, il n'y en a pas. L'ambassadeur soviétique est bien sûr d'un autre avis.

Sur le troisième point déjà, les formules divergent : alors que le gouvernement suisse a reporté dans l'avenir sa volonté d'aider Mlle Vorovsky en choisissant la version : « *Il (le Conseil fédéral) sera prêt* », le ministère des Affaires étrangères de Moscou a dû insister pour qu'on dise plutôt : « *est prêt* », modification que le médiateur français a acceptée pour sa part.

Que la Suisse n'ait pas accepté sans réserve non seulement les modalités, mais en fait le principe même de l'aide, M. Rakovsky le déduit également de cette autre formule, qui était la suivante : « *Il (le Conseil fédéral) est disposé à accorder une aide matérielle à discuter lorsque les négociations, etc.* » Selon M. Rakovsky, ce « *à discuter* » ne s'applique pas au montant ou à la modalité du versement, mais à l'obligation elle-même, ce qui prouve que le Conseil fédéral n'a absolument pas pu ou voulu s'en accommoder à tous les stades des négociations.

L'ambassadeur soviétique est encore conforté dans cette idée par le lien entre le troisième et le quatrième point. Moscou voulait que ce dernier soit rédigé comme suit : « *lorsque les négociations directes générales s'engageront entre les deux gouvernements de l'U.R.S.S. et de la Confédération Helvétique* ». Le Conseil fédéral a pour sa part omis d'ajouter le terme « *générales* », mais a proposé d'ajouter une phrase finale indiquant que des négociations ultérieures porteraient « *sur l'ensemble des questions à régler entre les deux pays* ».

Je n'ai pas pu m'empêcher d'attirer l'attention de M. Rakovsky sur le caractère très dogmatique de cette interprétation, qui joue donc non seulement sur l'absence du mot « *sincères* » dans les regrets du Conseil fédéral, mais aussi sur le présent de l'indicatif opposé au futur et qui empêche en pratique une conciliation helvético-russe.

Mon interlocuteur m'a d'ailleurs confirmé que la formule « *sera prêt* », de mauvais augure selon lui, n'avait pas été formulée par le Conseil fédéral, mais par le gouvernement français, qui s'est toutefois rallié par la suite à la formule de Moscou. Il en va sans doute de même de la phrase finale incriminée, qui serait de nature à donner un contenu concret à d'éventuelles négociations futures, sans parler du très discutabile « *à discuter* ».

M. Rakovsky récuse le reproche d'un simple écart de langage, d'une simple coupure de cheveux en quatre du côté russe. Dans d'autres conditions, admet-il volontiers, il s'agirait sans doute d'une discussion casuistique. Mais le gouvernement suisse, l'opinion publique et la presse suisse ne devraient pas négliger le contexte plus large et les particularités psychologiques. En Russie tout le monde reste convaincu que le meurtre de Vorovsky a été possible parce qu'en Suisse on est très violemment adversaire de Moscou, et qu'ainsi les coupables comptaient pouvoir se tirer d'affaire en toute impunité.

Dans ces conditions, le serment formel de protection du Conseil fédéral en faveur des délégués russes à la Conférence du désarmement ne suffisait pas, et les contre-propositions russes ne sont pas seulement des interprétations vides de sens ou des querelles de mots recherchées, elles découlent plutôt de la situation et devraient empêcher un amoindrissement moral de l'accord à conclure et de sa signification.

C'est avec la même justification que M. Rakovsky aborde la formule très controversée des regrets. Les points de vues du Conseil fédéral sont connus, M. [Motta](#) les a exposés clairement et en détail au Conseil national. Mais il est significatif de constater ici aussi (malgré toutes les divergences d'opinion concernant l'adjonction du terme « *sincères* » aux regrets) une concordance non négligeable.

Lorsque l'ambassadeur soviétique m'a répété aujourd'hui avec insistance que son gouvernement se devait d'exiger un « *renouvellement des regrets* », j'ai attiré son attention sur le fait que ce souhait coïncidait avec celui du Conseil fédéral. Dans toutes les discussions précédentes, même dans les plus anciennes, le gouvernement suisse a proposé la même version. Pour la simple raison qu'il manifeste ainsi ce que, immédiatement après l'attentat, il avait, de son plein gré, exprimé dans son communiqué et plus tard dans son message à l'Assemblée fédérale, à savoir un blâme sur l'assassinat de Lausanne.

Si Moscou souhaite ce « *renouvellement* » précisément parce que, comme me l'a expliqué M. Rakovsky, il n'avait pas pu avoir connaissance de ces manifestations, on peut l'accepter sereinement du côté suisse. Ce qui semble plus important, c'est que sur ce point, qui posait initialement des difficultés, seul le « *sincères* » ajouté à « *regrets* » reste désormais contesté, le reste de la formule étant acquis pour les deux parties et présentant une totale concordance.

Ces divergences devaient-elles faire échouer les négociations ? Je n'ai pas caché à l'ambassadeur soviétique que le communiqué de [Tchitchérine](#) avait fait une impression pénible en Suisse, et ailleurs aussi, et que la rupture des négociations de la manière brusque que l'on sait ne tranchait pas la question de la responsabilité en faveur de la Russie.

Les déclarations de Rakovsky sur ce point sont intéressantes à deux égards. D'une part, elles montrent les inconvénients de la communication qu'impliquaient les négociations indirectes. Comme M. Motta, M. Rakovsky n'a pas manqué d'exprimer sa gratitude au gouvernement français et à ses ambassadeurs à Berne et à Moscou pour les services rendus. Mais dans des négociations d'une nature aussi délicate, cela a des conséquences lorsque, comme me l'a confirmé l'ambassadeur soviétique, une partie des échanges passe par lui, et une autre se déroule directement entre Moscou et le Quai d'Orsay, par l'intermédiaire de M. Herbertte [*ambassadeur de France en URSS*]. C'est ainsi que M. Rakovsky, qui avait pris une part éminente dans les négociations, n'a eu aucune influence sur le cours de celles-ci pendant plusieurs jours, alors qu'il était en train de regagner son poste parisien.

Or, de tout mon entretien avec l'ambassadeur des Soviets, il ressort qu'il aurait été et qu'il est encore aujourd'hui personnellement disposé à faire de grandes concessions. Il m'a confirmé – ce que M. Motta a déclaré déjà au conseil national – que primitivement il était question d'exiger de la Suisse la reconnaissance *de jure*, mais qu'il était de ceux qui ce sont bientôt rendu compte qu'une pareille exigence pourrait placer le conseil fédéral devant de sérieuses difficultés, et c'est pourquoi il y fut renoncé. Il reconnaît que le meurtre de Lausanne aurait pu se produire dans des conditions analogues, mêmes dans un autre pays, et il ne conteste pas que le Conseil fédéral blâme réellement ce crime.

Tout cela est fort éloigné du ton des télégrammes de Tchitchérine en mai et juin 1923. Sans doute, c'est M. Rakovsky qui dans une conversation, le 8 février au soir, a suggéré à M. Berthelot de remplacer « *sera prêt* » par « *est prêt* », mais il n'y avait aucune raison pour considérer cette formule comme inacceptable pour la Suisse.

Et le soir même M. Rakovsky télégraphiait à Moscou pour empêcher la publication prématurée du communiqué qu'on projetait déjà de lancer le mardi 9. Le télégramme arriva à temps, mais n'a réussi, semble-t-il, qu'à différer l'échec des négociations. Six jours plus tard, le 14 février, ce fut la rupture.

Et maintenant ? Une reprise des pourparlers est-elle possible ? M. Rakovsky me donna l'assurance qu'il y mettrait toute sa bonne volonté et qu'il est loin de ses intentions de vouloir profiter de ces pourparlers pour rabaisser l'honneur national et la dignité de la Suisse.

Comme je le priais de préciser si telle est aussi l'opinion du gouvernement de Moscou, M. Rakovsky m'a dit en terminant qu'il formulait là ses vues personnelles, mais croyait pouvoir dire qu'elles concordent à cet égard avec celles de son gouvernement.